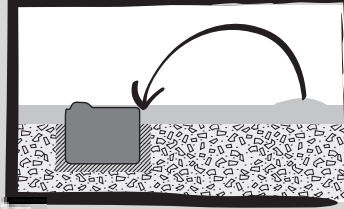
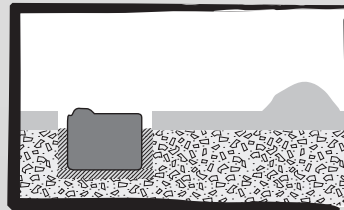
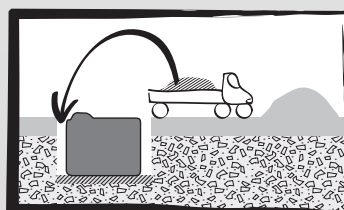
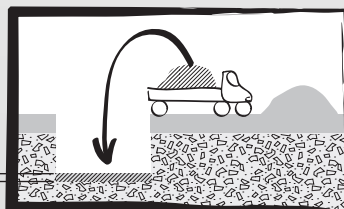
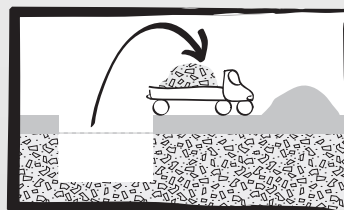
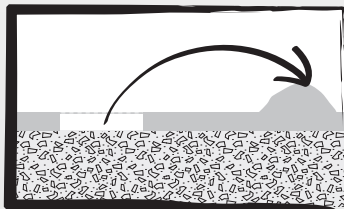
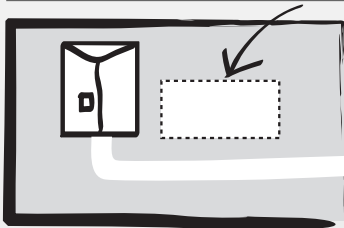


Guide de pose cuves enterrées



1.1 Règles d'implantation de la cuve EP à enterrer

La conduite d'amenée des eaux de pluie vers la cuve EP à enterrer doit avoir une pente comprise entre 1 % minimum et 3 % maximum.

La cuve EP à enterrer doit être située à l'écart du passage de toute charge roulante ou de toute charge statique, sauf précautions particulières de pose, et doit rester accessible pour l'entretien et la vidange éventuelle.

1.2 Exécution des fouilles pour l'implantation de la cuve EP à enterrer

Les travaux de terrassement permettant de poser la cuve EP à enterrer doivent être conformes aux prescriptions des normes NF P98-331 et NF P98-332.

1.2.1 Dimension et exécution des fouilles pour la cuve EP à enterrer

Les dimensions de la fouille doivent permettre la mise en place de la cuve EP à enterrer, sans permettre le contact avec les parois de la fouille avant le remblaiement.

Après dimensionnement de la fouille, la zone d'installation exclusivement enterrée doit être délimitée et positionnée le plus près possible de l'immeuble et à l'écart de toute charge roulante ou statique.

La terre végétale de la zone d'installation doit être décapée soigneusement et stockée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux.

Après réalisation des fouilles et évacuation des déblais, le fond de la fouille est arasé à 0,20 m au moins au-dessous de la cote prévue pour la génératrice inférieure extérieure de la cuve EP à enterrer, afin de permettre l'installation d'un lit de pose de sable stabilisé. (Sable stabilisé = 1 m³ de sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 kg).

La profondeur du fond de fouille y compris l'assise de la cuve, doit permettre de respecter sur la canalisation d'amenée des eaux de pluie une pente comprise entre 1 % minimum et 3 % maximum, pour le raccordement entre la boîte collectrice des eaux de pluie brutes ou entre le filtre enterré des eaux de pluie brutes, non intégré dans la cuve, et l'entrée de la cuve EP à enterrer.

1.2.2 Réalisation du lit de pose

En cas de sol difficile ou de présence de nappe, il faut impérativement positionner les ancrages du Kit PLANTCO en prévoyant leur dépassement du lit de pose de 0,30 m d'épaisseur.

Le lit de pose est constitué par du sable stabilisé. L'épaisseur du lit de pose est de 0,20 m. La surface du lit est dressée et compactée pour que la cuve EP ne repose sur aucun point dur ou faible. La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.

Dans le cas de sols difficiles (exemple: imperméable, argileux, etc.) ou d'une nappe, le lit de pose doit être réalisé avec du sable stabilisé armé sur une épaisseur de 0,30 m. En cas de jumelage de cuves EP, il est impératif de réaliser un radier en sable stabilisé armé sur une épaisseur de 0,30 m et de soutenir les tubes et raccords de connexion par un lit de **sable stabilisé**.

1.3 Pose de la cuve EP à enterrer

1.3.1 Prescriptions générales

La cuve EP à enterrer est positionnée de façon parfaitement horizontale sur le lit de pose en sable stabilisé. Le niveau de l'entrée de la cuve EP à enterrer tient compte :

- du sens de cheminement (entrée/sortie),
- du niveau du sol fini,
- des tampons de visite devant rester apparents et accessibles pour l'entretien et la vidange éventuelle.

1.3.2 Remblayage latéral

En cas de mise en place d'un Kit PLANTCO, s'assurer de ne pas avoir oublié la mise en place des sangles spécifiques CMU 5 tonnes largeur 50 mm livrées avec le Kit PLANTCO. Le remblayage latéral de la cuve EP à enterrer est effectué symétriquement, en couches successives, avec du sable stabilisé. Le remblayage doit être réalisé avec du sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant (sable stabilisé = 1 m³ de sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 kg) sur une largeur de 0,20 m minimum autour de la cuve EP à enterrer.

1.3.3 Raccordements

Les raccordements des canalisations d'amenée, de trop plein, et d'évacuation, ainsi que du tube de service, de la pompe, du module de gestion et de tout composant de la filière doivent être réalisés de façon étanche.

Le tube de service raccordé au module de gestion doit être équipé d'un passage de mur étanche au droit du percement des fondations, pour éviter une inondation de l'immeuble en cas de colmatage du trop-plein et de l'évacuation des eaux souillées.

Afin de tenir compte du tassement naturel du sol après le remblayage définitif, les raccords doivent être souples, type joint élastomère ou caoutchouc.

1.3.4 Remblayage final

Le remblayage final de la cuve EP à enterrer est réalisé, après raccordements et mise en place des rehausses, au sable stabilisé sur le dessus jusque sous les tuyaux connectés sur la rehausse, et autour des rehausses, afin d'empêcher le déboîtement des tubes et le tassement des rehausses par la charge de remblai final.

Le remblai final est réalisé à l'aide de la terre végétale stockée séparément lors du décapage et débarrassé de tous les éléments caillouteux ou pointus. Le remblayage final est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus de la nature du sol, de part et d'autre des tampons d'accès, devant rester apparents et accessibles, pour tenir compte du tassement ultérieur.

IMPORTANT: cas particuliers nécessitant des précautions d'installation, telles que :

Maçonnerie complémentaire indispensable, soit en béton maigre ou en sable stabilisé, soit en parpaings ou en béton armé, soit des murs de soutènement, soit une dalle de répartition de charge, soit un radier, dans les cas ci-dessous, à définir au cas par cas avec l'entrepreneur.

- **Passage et stationnement de véhicules** (dalle de répartition avec définition de charge, sable stabilisé...),
- **Aires de lavage** (dalle de répartition avec définition de charge, sable stabilisé...),
- **Sol non stabilisé** (sable stabilisé, mur de soutènement...),
- **Présence d'eau souterraine ou de ruissellement** (sable stabilisé armé 0,30 m, radier d'ancrage en sable stabilisé armé 0,30 m avec ancrage Kit PLANTCO, cuvelage...),
- **Remontée périodique de nappe phréatique** (sable stabilisé...),
- **En cas de présence de nappe permanente, il faut impérativement positionner les ancrages du Kit PLANTCO en prévoyant leur dépassement du lit de pose de 0,30 m d'épaisseur.**

En cas de présence de nappe permanente, cuve EP-DP à enterrer, adaptée à la pose en nappe, posé sur un radier **sable stabilisé armé en ciment prompt 0,30m d'épaisseur**, ancrée par un Kit PLANTCO, puis remplie impérativement d'eau, pour équilibrer les pressions, jusqu'au niveau maximum de la nappe, au fur et à mesure du remblayage latéral réalisé au sable stabilisé dosé à 200 kg/m³ (2/3 Ciment + 1/3 Prompt). Les cuves EP-SP ne peuvent être sanglées. **Les cuves AT 112 doivent être sanglées aux deux (2) extrémités dans la première rainure de chacun des modules composant la cuve concernée.** Exemple : pour une cuve AT112 10 000, il faut 1 Kit PLANTCO EB+6 EC.

- **Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau** (sable stabilisé évitant le lessivage du remblayage...),
- **Terrain en pente > à 5 %** (mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée...),
- **Présence de roche dure en sous sol** (sable stabilisé...),
- **Drainage des eaux de ruissellement nécessaire en amont de l'installation lorsque la pente du terrain > à 5 %, pour éviter le lessivage du remblai.**

Pour remblayer toutes les cuves SP et AT 112 utiliser le sable stabilisé : mélange à sec de 1 m³ de sable avec 200 kg de ciment.